

Sur les marchés



Crédit agricole, Société générale et BNP Paribas ont été chahutées hier sur le rumeur sur la note de la dette française. (LP/MARC MENOU, SANDRINE CARDON ET JADE LAURENT.)

Moody's a refusé de s'exprimer sur les deux autres agences, Moody's et S&P, ont démenti l'imminence d'une telle « décision ». D'autant plus gênante que les clignotants économiques étaient hier plutôt au vert : la matinée, l'Etat français a réussi à lever 10,5 Mds€ sans peine. Cette certitude, ce mouvement de panique intervient à quelques jours d'une opération marquée par les débats sur le poids de la dette, et l'évolution de la note de la France — le 13 janvier, Paris avait son triple A, un électrochoc natal. Il y a peu, François Hollande avait assuré que Moody's dégraderait

encore la note de la France le 12 mai, une autre « information » démentie par l'Agence de notation. Les professionnels de la finance ne croient en tout cas pas du tout à une telle perspective, à la veille du premier tour : « L'éventualité d'une dégradation de la France n'est pas à prendre au sérieux. Il est quasi impossible qu'une agence de notation se permette de dégrader la France juste avant cette échéance clé », explique Patrick Jacq, stratège chez BNP Paribas. Pour autant, selon lui, la folle journée d'hier « prouve que le marché est particulièrement nerveux ».

BORIS CASSEL

Investisseurs peinent à se financer

Le cabinet de conseil Roland Berger aurait, selon la presse allemande, jeté l'éponge en fin de semaine : alors que ce cabinet avait obtenu 300 M€ de financement, les investisseurs allemands et français n'auraient pas sorti leur chèque. Le succès d'autres expérimentations est aussi incertain. Ainsi, la fondation allemande Bertelsmann a dévoilé cette

semaine un projet d'agence mi-publique mi-privée. Baptisé Inkra (International Non-profit Credit Rating Agency), cet organisme à but non lucratif doit lui-même aussi trouver 300 M€ auprès de gouvernements, d'entreprises et de fonds privés. Las ! Pour les investisseurs, la présence dans le capital de pouvoirs publics rend d'ores et déjà ce projet caduc.

B.C.

CONTRAT D'ÉPARGNE DOUBL'Ô Les Caisses d'épargne échappent aux poursuites

Pour les 240 000 souscripteurs du contrat d'épargne Doubl'ô, la décision de la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a un goût amer. Jeudi dernier, l'AMF a estimé que les faits étaient prescrits, et qu'il n'y avait pas matière à poursuivre les Caisses d'épargne, qui avaient commercialisé ce produit contesté entre juin 2001 et avril 2002. A l'époque, les dépliant publicitaires vantaient les mérites de ce fonds commun de placement (FCP), en affirmant qu'il pouvait « doubler votre capital en toute sérénité » et ce, en l'espace de six ans. Cette promesse, crise financière oblige, n'a jamais été tenue.

Aucun profit pour les épargnants

Les épargnants ont certes récupéré leur capital (minoré des frais de gestion et de souscription), mais n'ont jamais vu le moindre profit. L'AMF justifie sa décision en se retranchant derrière la loi : la prescription légale des faits s'applique trois ans après la fin de la commercialisation d'un produit financier soit, dans le cas de Doubl'ô, en avril 2005. Cette approche purement juridique — l'AMF ne se prononçait pas sur le fond du dossier — a été saluée par la direction

des Caisses d'épargne, hier : « Nous prenons acte de cette décision », précise leur avocat, M^e Marc Henry. De quoi faire bondir les conseils des 240 000 petits épargnants qui, eux, s'estiment lésés : « Une fois de plus, l'AMF montre son inefficacité à assurer la sécurité des épargnants. Doubl'ô est un scandale financier majeur », s'empare M^e Daniel Richard, l'avocat des petits porteurs. Selon lui, la prescription aurait dû commencer à courir une fois que les épargnants avaient pris conscience des défaillances de leur produit financier, et non juste après leur commercialisation. Et de rappeler, au passage, que le collège de l'AMF — qui siège au sein de la commission des sanctions — avait requis le 31 mars une amende de 5 M€ contre cette même banque. Le collège de l'AMF pourrait faire appel de la décision. Le législateur, lui, pourrait mettre à profit cette affaire pour faire évoluer la loi sur les délais de prescription, ce qui permettrait de mieux protéger les épargnants à l'avenir. Quoi qu'il arrive, et indépendamment de la dernière décision de l'AMF, l'affaire Doubl'ô reviendra devant la justice. En correctionnelle cette fois-ci.

VALÉRIE HACOT

EN BREF

SOCIAL

259 anciens salariés du site français de SKF (roulements à billes) de Fontenay-le-Comte (Vendée), fermé en 2009 dans le cadre d'un plan social, ont contesté hier leur licenciement devant le conseil de prud'hommes de La Roche-sur-Yon (Vendée). Ils réclament quelque 55 M€ au groupe.

SONY

Le plan mondial de réduction d'effectifs du géant de l'électronique Sony, qui prévoit de sacrifier pas moins de 10 000 emplois dans le monde, pourrait se traduire, en France, par la suppression d'environ 80 postes, a annoncé hier la direction de l'entreprise japonaise.

BIO

Le groupe de distribution français Carrefour cherche « dans le plus grand secret » un emplacement pour un premier magasin Carrefour Bio à Paris, a affirmé hier Latribune.fr. Carrefour — qui n'a pas démenti — y proposera « un large spectre de produits de consommation courante ».

AUTOMOBILE

Le constructeur automobile Renault fera produire les déclinaisons haut de gamme de sa nouvelle Clio IV en France, à Flins (Yvelines) a révélé hier Latribune.fr. Pour pallier des coûts de production plus élevés, une usine turque fabriquera le reste de ces Clio IV.

du jeudi 19 avril 2012

Retrouvez tous les cours de la Bourse sur www.leparisien.fr

SBF 120

	dern.	% Var.	% an
SBF 120	26,03	+ 0,33	+ 32,91
SBF 120	63,48	- 0,81	+ 19,77
SBF 120	3,495	- 2,43	- 12,03
SBF 120	96,78	- 1,61	+ 1,24
SBF 120	1,448	- 0,96	+ 19,97
SBF 120	26,29	- 2,14	+ 12,21

Libellé	dern.	% Var.	% an
Essilor Intl	65,26	- 1,73	+ 19,63
Euler Hermes	52,5	- 3,49	+ 14,75
Eurazeo	37,89	+ 0,57	+ 37,81
Eurofins Scient	86	- 0,35	+ 52,67
Eutelsat Communic	26,965	- 0,61	- 10,56
Falvey Transport	50	-	+ 3,95
	16,75	- 4,04	- 14,33

Libellé	dern.	% Var.	% an
PPR	120,05	- 1,96	+ 8,50
Publicis Groupe	38,475	- 4,10	+ 8,24
Remy Cointreau	80,67	- 0,04	+ 29,92
Renault	35,795	- 1,93	+ 33,56
Rexel	15,3	- 1,92	+ 15,91
Rubis	40,6	- 1,78	+ 0,50
			+ 10,20

LES VALEURS A SUIVRE ...

Transgene (+ 2,16% - 10,40 €)
La société biopharmaceutique a été très entourée en Bourse après l'annonce, selon un communiqué, « de preuve de concept préclinique » de son traitement expérimental connu sous le nom TG1050. Il s'agit d'un vaccin contre le virus de l'hépatite B.